

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU COMITE DU SYNDICAT MIXTE POUR LE
DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE**

Nbre de membres en exercice : 17
Nbre de membres présents : 12
Nbre de suffrages exprimés : 12

Votes : Pour : 12
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille vingt, le 5 mai à 14h30

Les membres du Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE POUR LE DEVELOPPEMENT DURABLE DE L'ESTUAIRE DE LA GIRONDE, dûment convoqués, se sont réunis sous la présidence de Madame Françoise de Roffignac, en audioconférence.

Date de convocation : 23 avril 2020

**Etaient Présents : Mmes De ROFFIGNAC- DERVILLE- GOT – GUILLEN - PIASECKI
MM CORSAN-DELAUNAY- FEDIEU- GIRARD- LORIAUD- PLISSON-
RENARD**

Secrétaire de séance : M. François DELAUNAY

Délibération N°2020-01-07: Affectation du résultat 2019 Budget Principal

Après avoir examiné le compte administratif, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice ;

Constatant que le compte administratif fait apparaître un excédent de fonctionnement de 332 727,47 € et un excédent d'investissement de 160 742,56 € ;

Après discussion et à l'unanimité, le Comité Syndical décide :

Article unique: d'affecter le résultat comme suit :

Résultat de fonctionnement

A Résultat de l'exercice : + 122 459,33€

B Résultats antérieurs reportés : + 210 268,14€

C Résultat à affecter = A+B 332 727,47€

D Solde d'exécution d'investissement

Résultat de l'exercice : +16 024,63€

E Résultat antérieur R001 : +144 717,93 €

Excédent de financement = D+E : 160 742,56€

1) Report excédent en investissement R001 : 160 742,56€

2) H report en fonctionnement R 002 : 332 727,47€

Pour extrait conforme, comme fait et délibéré, le 05 mai 2020

La Présidente

Françoise de Roffignac

